

**RENNES METROPOLE**  
**Ville de Rennes**

**Transfert d'office des sols privés dans des voies  
ouvertes à la circulation publique**  
**Quartier 11 « Le Blosne » et Quartier 12 « Bréquigny »**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

*du 15 mai au 2 juin 2023*

*Arrêté métropolitain du 27 mars 2023*

**RAPPORT ET CONCLUSIONS**



La Commissaire Enquêtrice

Annick Liverneaux

# SOMMAIRE

<b>PARTIE I : RAPPORT D'ENQUÊTE</b> .....	3
<b>1/ PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE</b> .....	3
1.1 Généralités.....	3
1.2 Objet de l'enquête publique .....	3
1.3 Cadre Juridique.....	3
1.4 Présentation du projet.....	4
1.4.1 Contexte.....	4
1.4.2 Localisation des voies dans la ville de Rennes.....	6
1.4.3 Présentation du projet de transfert des parcelles privées par voies. ....	7
1.4.3.1 Boulevard Pierre Lemoine – Quartier 11 Le Blosne. ....	7
1.4.3.2 Allée Jean Terrien – Quartier 12 Bréquigny. ....	8
1.4.3.3 Allée Simone Weil – Quartier 12 Bréquigny. ....	9
1.4.3.4 Rue des Chalais – Quartier 12 Bréquigny. ....	10
1.4.3.5 Rue Dolivet – Quartier 12 Bréquigny. ....	11
1.4.2.6 Rue Frédéric Le Guyader – Quartier 12 Bréquigny. ....	12
1.4.2.7 Rue Louis Hémon – Quartier 12 Bréquigny.....	13
1.4.2.8 Rue Robin Fouquet – Quartier 12 Bréquigny.....	14
1.4.2.8 Rue Toulmouche – Quartier 12 Bréquigny. ....	15
1.6 .Caractéristiques techniques des voies à transférer .....	17
1.7 Composition du dossier d'enquête publique .....	18
<b>2/ ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE</b> .....	19
2.1 Désignation de la commissaire enquêtrice .....	19
2.2 Prise de connaissance du dossier et visite des lieux. ....	19
2.3 Publicité de l'enquête publique. ....	23
<b>3/ DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE</b> .....	24
3.1 Clôture de l'enquête publique .....	25
3.2 Analyse de la commissaire enquêtrice .....	26
3.3 Réponse de la commune.....	27
<b>PARTIE II : CONCLUSIONS ET AVIS</b> .....	28
<b>1/ RAPPEL DU PROJET</b> .....	28
<b>2/ CONCLUSIONS et AVIS sur le projet</b> .....	28
<b>PIECES ANNEXES</b> .....	33

**Rennes Métropole – Ville de RENNES**  
**Transfert de sols de voies privées dans le domaine public**  
**Enquête Publique du 15 mai au 2 juin 2023**

**PARTIE I : RAPPORT D'ENQUÊTE**

## **1/ PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **1.1 Généralités**

Il existe sur le territoire de la ville de Rennes de nombreuses voies privées appartenant aux riverains, mais ouvertes à la circulation publique et entretenues par la collectivité. Il s'agit souvent d'anciens lotissements pour lesquels les régularisations foncières à l'amiable engagées par la collectivité n'ont pas pu aboutir.

La situation juridique des parcelles constituant le sol de ces voies empêche le classement dans le domaine public routier et complique la gestion de leur entretien et de leur aménagement par les services techniques de la ville.

L'article L 318-3 du code de l'urbanisme précise que la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitation peut après enquête publique être transférée d'office dans le domaine public de la collectivité par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'État dans le département, à la demande de la commune.

Ainsi, par décision du Bureau Métropolitain n° B 23 066 du 9 mars 2023, Rennes Métropole a décidé de recourir à cette procédure pour transférer d'office sans indemnité dans le domaine public ces voies ouvertes à la circulation publique, situées dans des secteurs d'habitation et entretenues par la collectivité.

L'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

### **1.2 Objet de l'enquête publique**

L'article 1 de l'arrêté de Rennes Métropole en date du 27 mars 2023, précise l'objet et la durée de l'enquête publique. Elle est relative au :

**« Projet de transfert d'office des sols privés situés dans des voies ouvertes à la circulation dans le domaine public métropolitain. »**

L'enquête s'est déroulée du lundi 15 mai 2023 à 9h00 au vendredi 2 juin 2023 à 17h00, soit 19 jours.

### **1.3 Cadre Juridique**

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Code de la voirie routière et notamment les articles L.141-4, R.141-5 et R 141-7 à R 141-9,

Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 318-3, R 318-10 et R 318-11,

Le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.134-1 et R.134-6 et suivants,

Le Code Général des collectivités territoriales,

Le décret n° 2014-1602 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole dénommée "Rennes Métropole",

La délibération n°2017-0526 du 4 décembre 2017 du Conseil de Rennes Métropole actant le transfert de propriété des biens et droits mobiliers et immobiliers relatifs aux compétences "Création, aménagement et entretien de voirie", "parcs et aires de stationnement", "Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains" à Rennes Métropole,

La décision de bureau n° B23.066 du jeudi 9 mars 2023, " Voirie et infrastructures – Rennes – Transfert d'office des sols privés des voies ouvertes à la circulation publique –qui prescrit une enquête publique pour les parcelles suivantes des quartiers 11 "Le Blosne" & 12 "Bréquigny",

- Boulevard Pierre Lemoine : parcelles : CT 516-517-518-519-520-727 (issue de 595 parcelle mère)
- Allée Jean Terrien : parcelle : CX 248
- Allée Simone Weil : parcelles : MN 165-166-167-168-169-171-179-180-184-185-186-187-189
- Rue des Chalais : CW 728 (issue de CW 1 avec CW 726 et CW 728).
- Rue Dolivet : CY 734 -735 -736 – 737 -738 -739 -744 -740 -742-743 -746-747-869-1083-1084.
- Rue Frédéric Le Guyader : DR 266 (Parcelle issue de DR 29).
- Rue Louis Hémon : CY 651
- Rue Robin Fouquet : CY 947 -1080 -1081 – 40p (parcelle de sol de rue issue de CY 40) - 1045 (parcelle issue de CY 47) – 945 (parcelle issue de CY 57) -764p (parcelle issue de 764).
- Rue Toulmouche : CY 1129 (Parcelle de sol de rue issue de CY 21) – CY 949 (Parcelle issue de CY 22).

Vu l'arrêté n° A 21.1426 de la Présidente de Rennes Métropole en date du 21 septembre 2021 déléguant une partie de l'exercice de ses fonctions à Monsieur Pascal HERVÉ, 9ème Vice-Président délégué à l'Eau, à l'Assainissement, à la GEMAPI, à la DECI, à la Biodiversité et au Foncier ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur en Ille-et-Vilaine établie pour l'année 2023 ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

## 1.4 Présentation du projet

### 1.4.1 Contexte.

Sur l'ensemble du territoire de la ville, environ 1 214 parcelles réparties sur 352 voies ouvertes à la circulation publique et entretenues par la collectivité appartiennent aux propriétaires riverains. Afin de transférer ces parcelles dans le domaine public, une procédure de transfert d'office des sols de voie est engagée par secteur sur le territoire de la ville, en commençant par les quartiers 11 Le Blosne et 12 Bréquigny.

Cette enquête publique est organisée conformément à l'article L 318-3 du Code de l'urbanisme, elle concerne 47 parcelles situées dans 9 rues différentes pour une surface totale de 4 505 m<sup>2</sup> de sols de voie à transférer dans le domaine public.

Rues	Parcelles	Surface	Usage
Boulevard Pierre Lemoine	CT 516-517-518-519-520 et 727	509 m <sup>2</sup>	Voirie et trottoirs
Allée Jean Terrien	CX 248	1096 m <sup>2</sup>	Voirie aménagée avec ilots plantés
Allée Simone Weil	MN 165-166-167-168-169-171-179-180-184-185-186-187-189	1237 m <sup>2</sup>	Voirie et trottoirs
Rue des Chalais	CW 728	7 m <sup>2</sup>	Voirie et trottoirs
Rue Dolivet	CY 734-735-736-737-738-739-744-740-742-743-746-747-869-1083-1084	1075 m <sup>2</sup>	Voirie et trottoirs
Rue Toulmouche	CY 21 p - 949-	111 m <sup>2</sup>	Voie piétonne et voirie mixte
Rue Frédéric Le Guyader	DR 266	64 m <sup>2</sup>	Voirie et trottoirs
Rue Louis Hémon	CY 651	189 m <sup>2</sup>	Voirie et trottoirs
Rue Robin Fouquet	CY 947-1080-1081-40p-1045- 945- 764p	217 m <sup>2</sup>	Voirie mixte. Trottoirs et stationnement

Compte tenu de l'ouverture au public et de la gestion métropolitaine de ces voies depuis 2015, ces transferts n'entraînent aucune charge supplémentaire pour la collectivité. Il s'agit de régulariser la situation administrative et foncière de décisions de classement des voies prises antérieurement et notamment en septembre 1977.

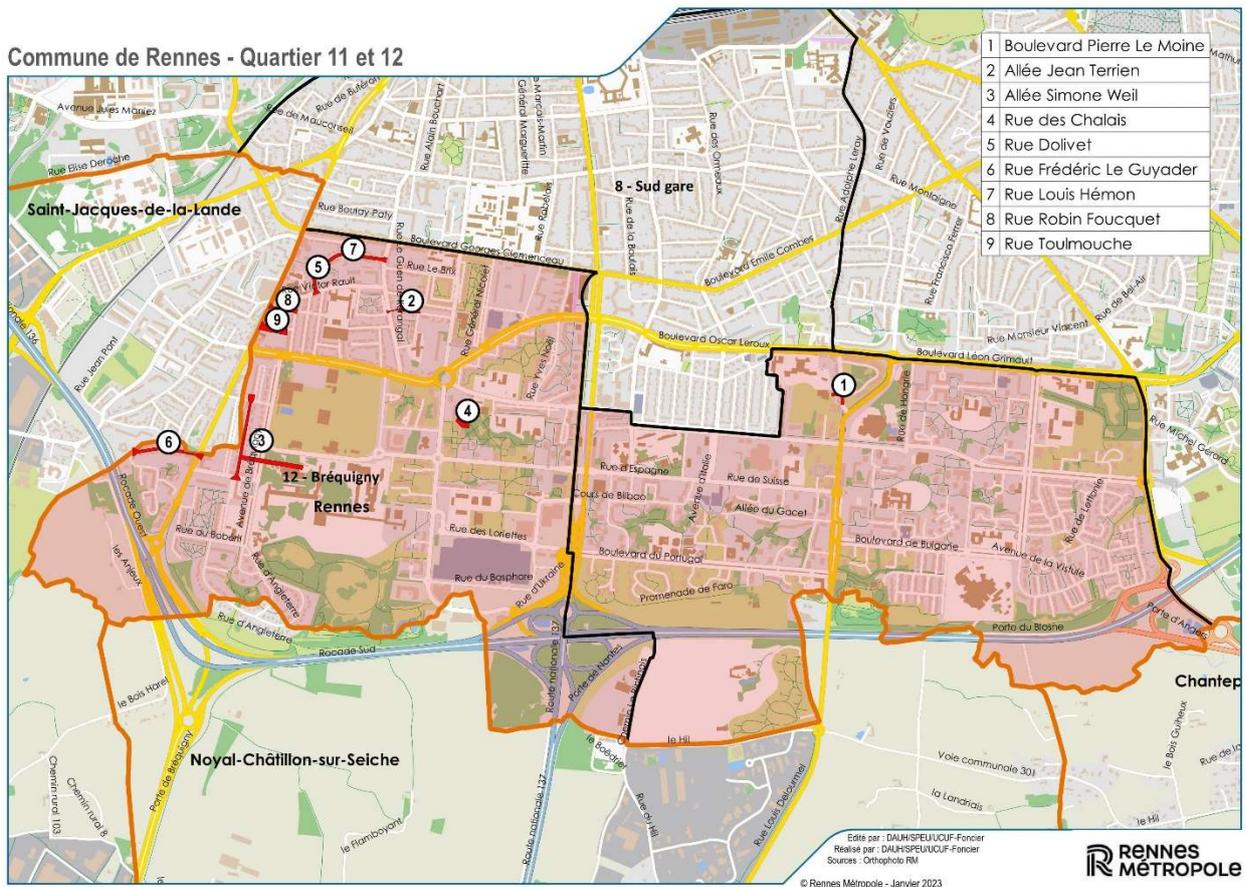
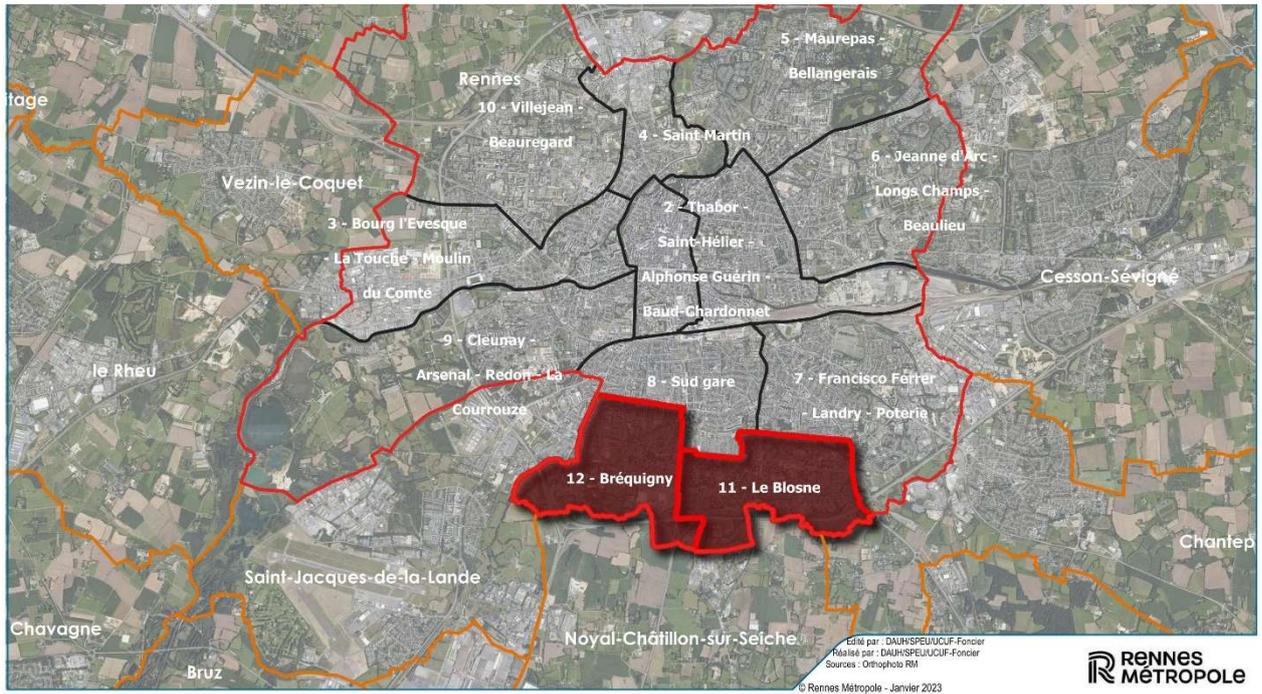
L'objectif de ce transfert d'office est de permettre une gestion simplifiée, cohérente et optimisée grâce au basculement de ces sols privés en domaine public routier non cadastré.

#### Notification aux riverains.

Le 20 avril 2023, en préalable à cette enquête publique, une notification personnelle avec accusé de réception a été envoyée à tous les riverains des voies concernées par la procédure de transfert d'office.

Le courrier d'information présentait l'objet de l'enquête publique et son contexte, les dates de l'enquête publique, les lieux de consultation du dossier papier et l'adresse internet permettant son téléchargement, ainsi que les différentes possibilités de formuler des observations. (Voir courrier en annexe du rapport).

## 1.4.2 Localisation des voies dans la ville de Rennes



## 1.4.3 Présentation du projet de transfert des parcelles privées par voies.

### 1.4.3.1 Boulevard Pierre Lemoine – Quartier 11 Le Blosne.

Le boulevard Pierre Lemoine se situe dans le quartier 11 entre l'avenue des Pays-Bas et le boulevard Oscar Leroux. Il s'agit d'une ancienne voie de lotissement autorisé en 1950 composé de 18 lots.

La commune de Rennes a acheté les parcelles CT 516 et CT 517 appartenant à la SEMAEB en avril 1977. Le projet de construction du collège de la Binquenais situé boulevard Oscar Leroux prévoyait la réalisation d'un accès aux installations sportives à partir du boulevard Pierre Lemoine pour 372 m<sup>2</sup>.

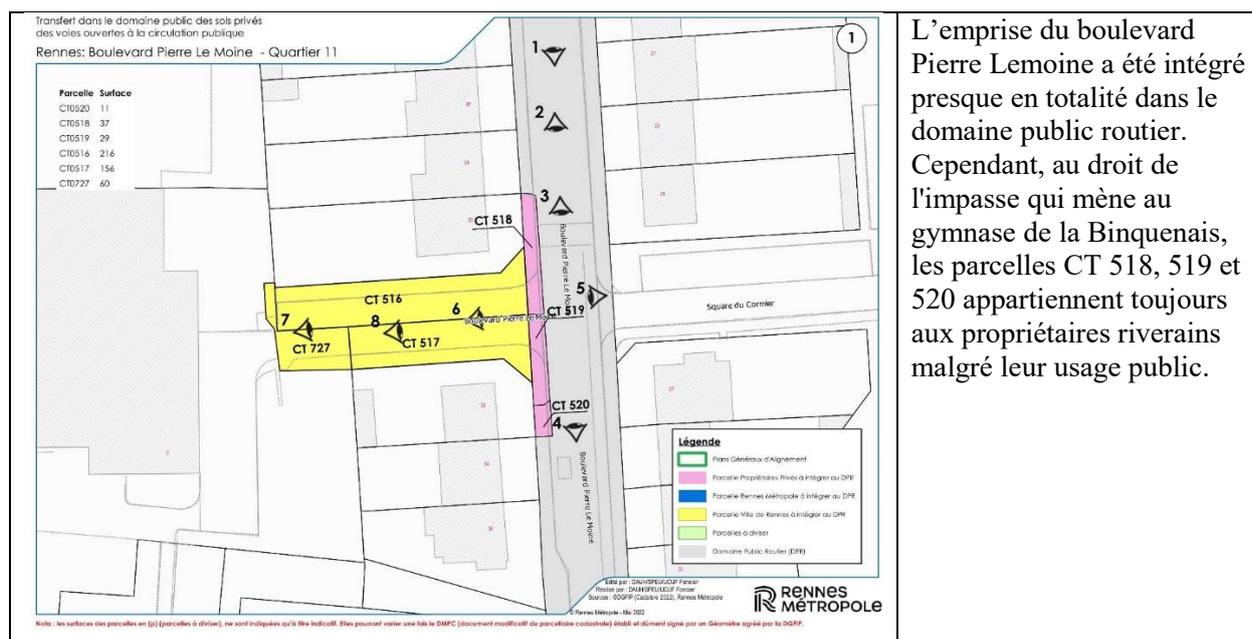
Le boulevard Pierre Lemoine a été intégré dans le domaine public routier au droit de l'impasse qui mène au gymnase de la Binquenais, mais les parcelles de sols de voie CT 518, 519 et 520 sont restées privées malgré leur usage public.

Parcelles à transférer dans le domaine public :

CT 518 pour une contenance de 37 m<sup>2</sup>,

CT 519 pour une contenance de 29 m<sup>2</sup>,

CT 520 pour une contenance de 11 m<sup>2</sup>.



L'emprise du boulevard Pierre Lemoine a été intégrée presque en totalité dans le domaine public routier. Cependant, au droit de l'impasse qui mène au gymnase de la Binquenais, les parcelles CT 518, 519 et 520 appartiennent toujours aux propriétaires riverains malgré leur usage public.

Au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le boulevard Pierre Lemoine est concerné par les zonages UE2c, zone urbaine résidentielle et UG2a, zone à vocation d'équipements collectifs et services publics.

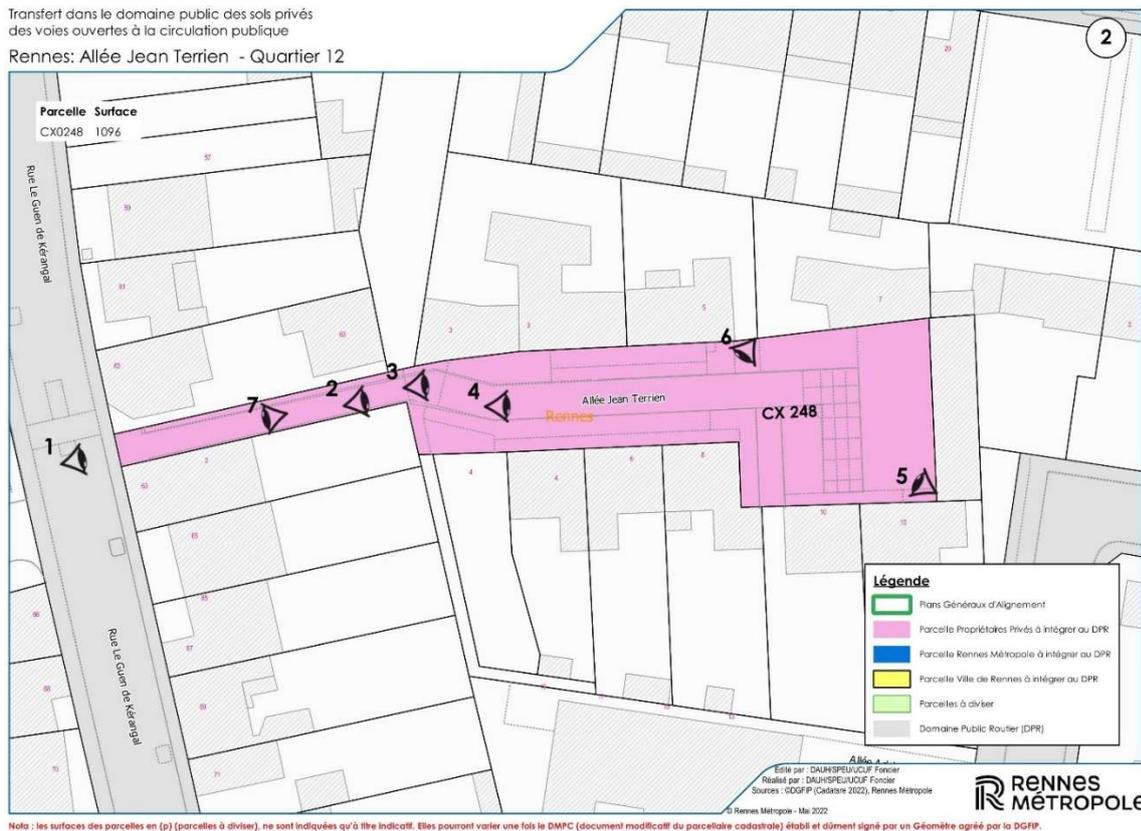
La rue est ouverte à la circulation publique. La chaussée est enrobée et bénéficie d'un éclairage public. Les réseaux Gaz, Electricité, Eau Potable, assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales sont construits et les riverains raccordés. L'entretien de la chaussée et la maintenance des réseaux sont assurés par la collectivité.

En application de l'article L 318-3, ces parcelles privées peuvent être transférées dans le domaine public de la ville de Rennes.

### 1.4.3.2 Allée Jean Terrien – Quartier 12 Bréquigny.

Il s'agit d'une impasse à laquelle on accède depuis la rue Le Guen de Kérangal. Elle constitue la voie de desserte d'un lotissement créé en 1954. En 2007, les propriétaires riverains avaient sollicité le classement de la voie dans le domaine public de la ville. Après étude de l'opportunité de ce classement, la ville optera pour un aménagement de l'allée Jean Terrien en voie mixte à priorité piétonne et une répartition des coûts entre la collectivité et les propriétaires.

Les travaux ont été réalisés mais pour diverses raisons la régularisation du sol de voie n'a pu aboutir. Les travaux d'entretien de la voie et des réseaux sont depuis pris en charge par la collectivité.



L'allée Jean Terrien est constituée d'une seule parcelle CX 248 d'une surface de 1096 m<sup>2</sup> appartenant en indivision aux propriétaires riverains.

Au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, l'allée Jean Terrien est concerné par les zonages UD1a, zone d'extension urbaine composée d'immeubles et d'habitat individuels denses et UE1a, zone urbaine résidentielle composée d'habitat pavillonnaire, maisons de ville groupées ou isolées.

La rue est ouverte à la circulation publique.

Elle a fait l'objet de travaux de réaménagement en 2008 comprenant la construction des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, eau potable, un revêtement de chaussée enrobé avec caniveau central en pavés granit ainsi que des bandes pavées délimitant les différentes séquences de voirie, réalisation de trottoirs en béton taloché et plantation des espaces verts.

Depuis, l'entretien de la chaussée et la maintenance des réseaux sont assurés par la collectivité.

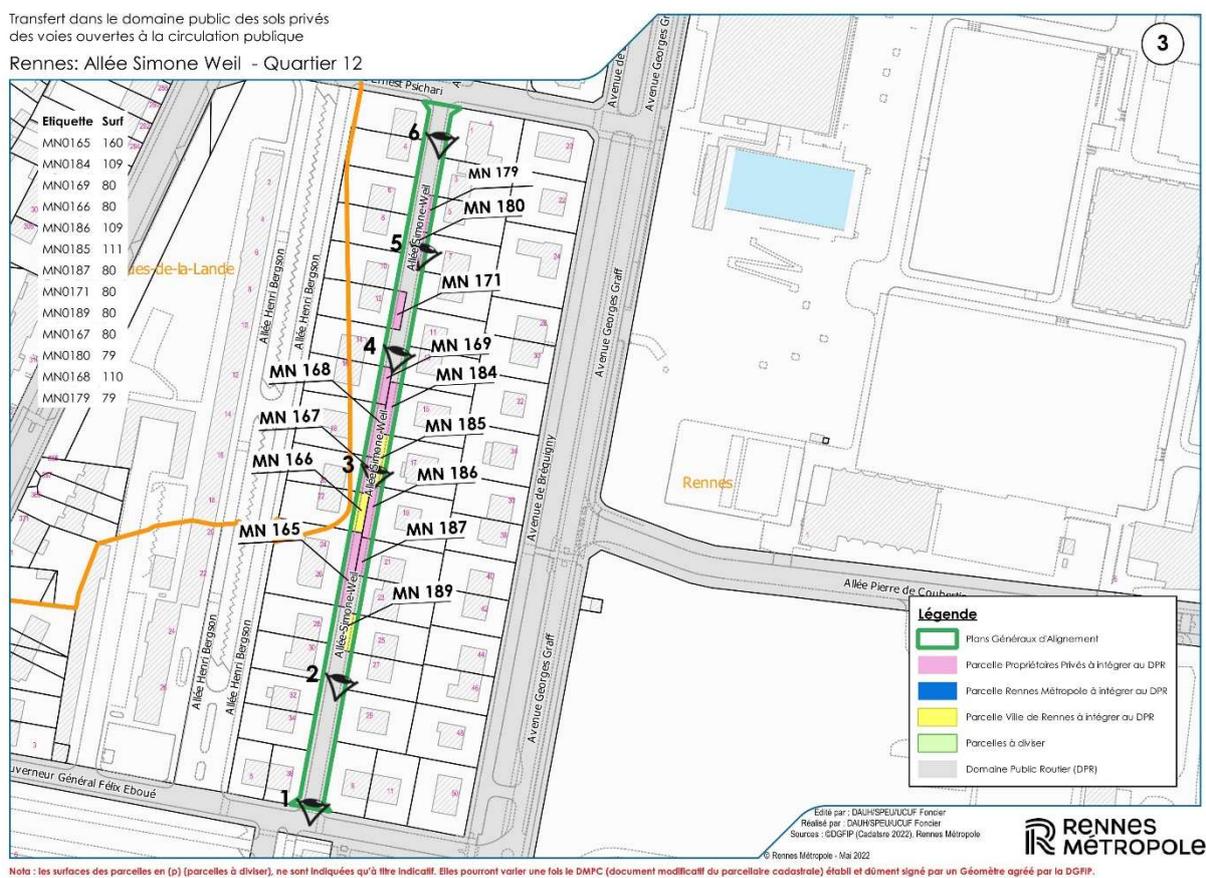
En application de l'article L 318-3, cette parcelle privée peut être transférée dans le domaine public de la ville de Rennes.

### 1.4.3.3 Allée Simone Weil – Quartier 12 Bréquigny.

L'allée Simone Weil relie la rue Ernest Psichari à la rue du Félix Éboué. C'est une ancienne voie privée ouverte à la circulation publique en 1962 créée pour desservir un lotissement.

Par délibération en date du 29 juillet 1971, le Conseil Municipal de la ville de Rennes avait acté la réalisation de travaux de réfection de voirie et des trottoirs. Pour permettre la prise en charge de ces travaux, les copropriétaires riverains de cette allée se sont constitués en Association Syndicale Libre (ASL) le 17 mars 1971, et se sont acquittés de la part de dépense qui leur incombait.

Le classement de la voie et l'approbation du plan d'alignement ont été soumis à enquête publique et par délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2007, la cession à titre gratuit des parcelles privées avait été actée. Ainsi, 9 parcelles ont été reclassées dans le domaine routier public, mais pour 13 parcelles, des promesses de vente n'ont jamais abouti à la signature des actes de vente, ni aux transferts prévus dans le domaine public.



Au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, l'allée Simone Weil est située en zone UE2a dédiée à l'habitat urbain pavillonnaire, maison de ville, maison groupée ou isolée. C'est un secteur d'habitat.

La rue est ouverte à la circulation publique, son entretien ainsi que tous les travaux de rénovation et d'entretien de chaussées, de trottoirs ou de création et maintenance des réseaux sont assurés par la collectivité.

Parcelles à transférer dans le domaine public :

MN 165 pour une contenance de 160 m<sup>2</sup>,  
MN 166 pour une contenance de 80 m<sup>2</sup>,

MN 180 pour une contenance de 79 m<sup>2</sup>,  
MN 184 pour une contenance de 109 m<sup>2</sup>.

MN 167 pour une contenance de 80 m<sup>2</sup>.  
MN 168 pour une contenance de 110 m<sup>2</sup>,  
MN 169 pour une contenance de 79 m<sup>2</sup>,  
MN 171 pour une contenance de 80 m<sup>2</sup>.  
MN 179 pour une contenance de 79 m<sup>2</sup>,

MN 185 pour une contenance de 109 m<sup>2</sup>,  
MN 186 pour une contenance de 109 m<sup>2</sup>,  
MN 187 pour une contenance de 80 m<sup>2</sup>.  
MN 189 pour une contenance de 80 m<sup>2</sup>.

En application de l'article L 318-3, ces parcelles privées peuvent être transférées dans le domaine public de la ville de Rennes.

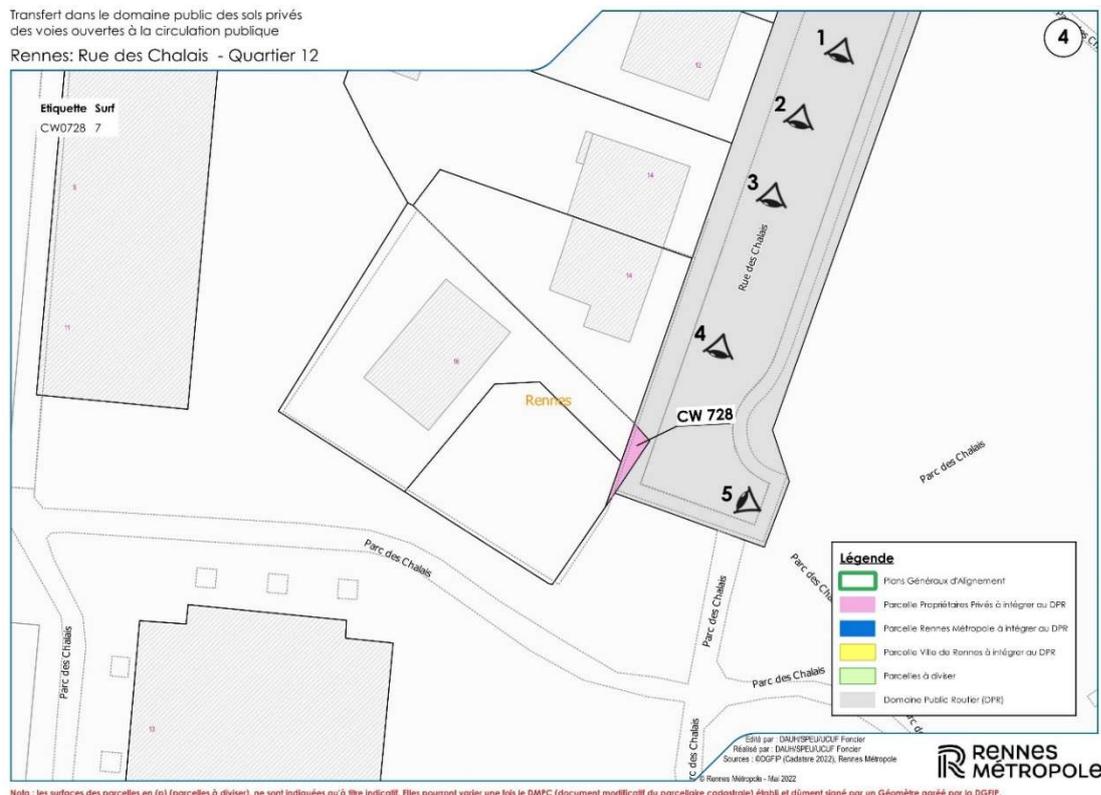
#### 1.4.3.4 Rue des Chalais – Quartier 12 Bréquigny.

La rue des Chalais est une impasse, elle constituait la voie centrale d'un ancien lotissement de 9 lots créé en 1958. Le sol de cette voie anciennement cadastré CW 501 d'une surface de 1225 m<sup>2</sup> a été transféré dans le domaine public routier de la ville de Rennes en 1991. Il reste une parcelle triangulaire en fond d'impasse issue d'un redécoupage de lot qui appartient encore au domaine privé.

C'est une voie ouverte à la circulation publique depuis 1958, régulièrement entretenue et gérée par la collectivité depuis lors. Cette voie en impasse se termine par une placette de retournement.

La parcelle CW 728 est une portion de la chaussée et des trottoirs d'une surface de 7 m<sup>2</sup>.

Le courrier envoyé en octobre 2022 à la société ARKADYS propriétaire de cette parcelle n'a pas eu de réponse.



Au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la rue des Chalais est située en zone UE2c : zone urbaine dont l'habitat est composé de pavillons, maisons de ville, maisons groupées ou isolées.

La rue est ouverte à la circulation publique, son entretien ainsi que tous les travaux de rénovation et d'entretien de chaussées, de trottoirs ou de création et maintenance des réseaux sont assurés par la collectivité.

En application de l'article L 318-3, cette parcelle privée peut être transférée dans le domaine public de la ville de Rennes.

### 1.4.3.5 Rue Dolivet – Quartier 12 Bréquigny.

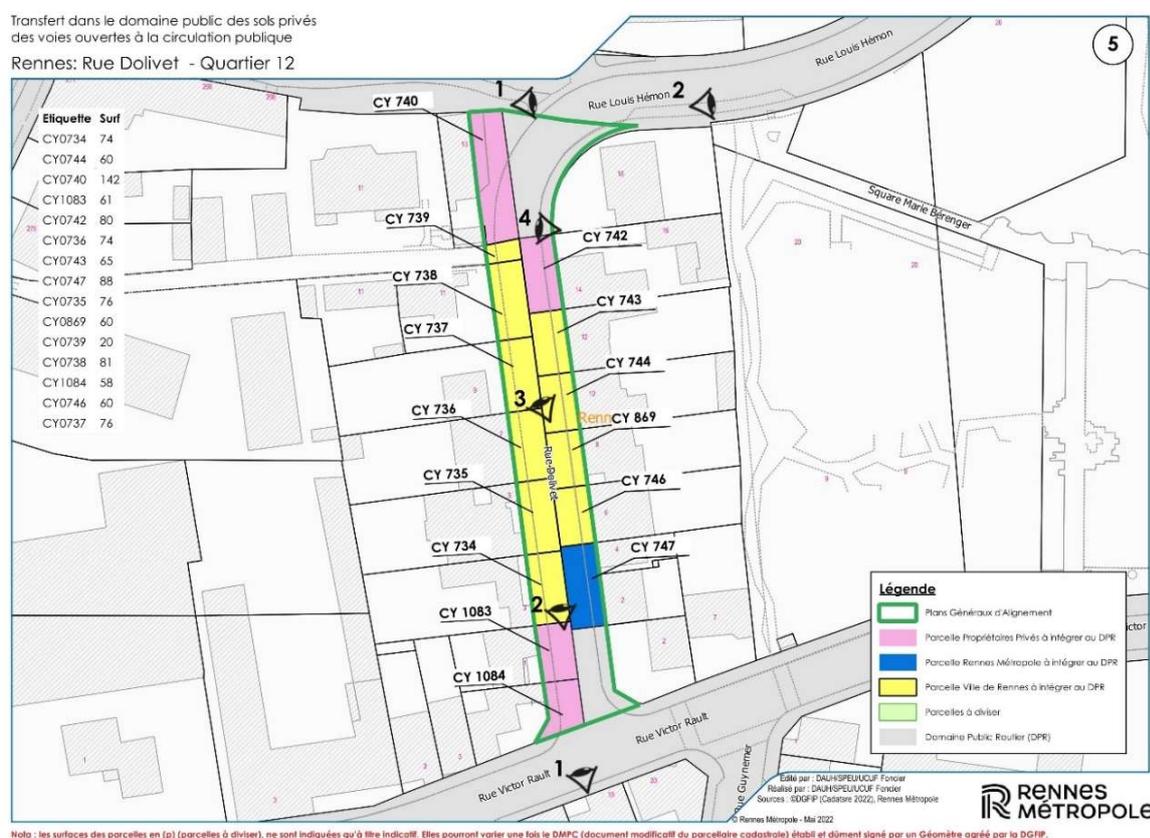
Initialement en impasse, la rue Dolivet a permis la création d'un lotissement de 16 lots répartis de part et d'autre de la voie. Chaque lot était constitué d'une partie de chaussée et du foncier permettant la construction de l'habitat implanté en retrait, aligné sur cette impasse. La voie a été ouverte à la circulation publique à l'achèvement du lotissement.

En 1971, la Ville de Rennes a engagé des travaux de remise en état de la voirie, de l'assainissement et de l'éclairage public de la rue Dolivet pour une participation financière de 50 % du montant des travaux, à condition que les riverains financent leur part et s'engage à rétrocéder leur sols de voie.

Cette procédure n'a jamais abouti et malgré les multiples démarches ultérieures de la ville pour intégrer les sols de rue au domaine public. En dehors des parcelles communales et métropolitaines, il subsiste 4 parcelles qui restent propriétés privées des riverains. Il s'agit des parcelles :

CY 740 pour une contenance de 142 m<sup>2</sup>,  
CY 742 pour une contenance de 80m<sup>2</sup>,

CY 1083 pour une contenance de 61 m<sup>2</sup>,  
CY 1084 pour une contenance de 58 m<sup>2</sup>.



Au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la rue Dolivet est située en zone UE1a : zone urbaine dont l'habitat est composé de pavillons, maisons de ville, maisons groupées ou isolées.

La rue est ouverte à la circulation publique, son entretien ainsi que tous les travaux de rénovation et d'entretien de chaussées, de trottoirs ou de création et maintenance des réseaux sont assurés par la collectivité.

En application de l'article L 318-3, les parcelles privées faisant partie du sol de voie de la rue Dolivet peuvent être transférées dans le domaine public de la ville de Rennes.

#### 1.4.2.6 Rue Frédéric Le Guyader – Quartier 12 Bréquigny.

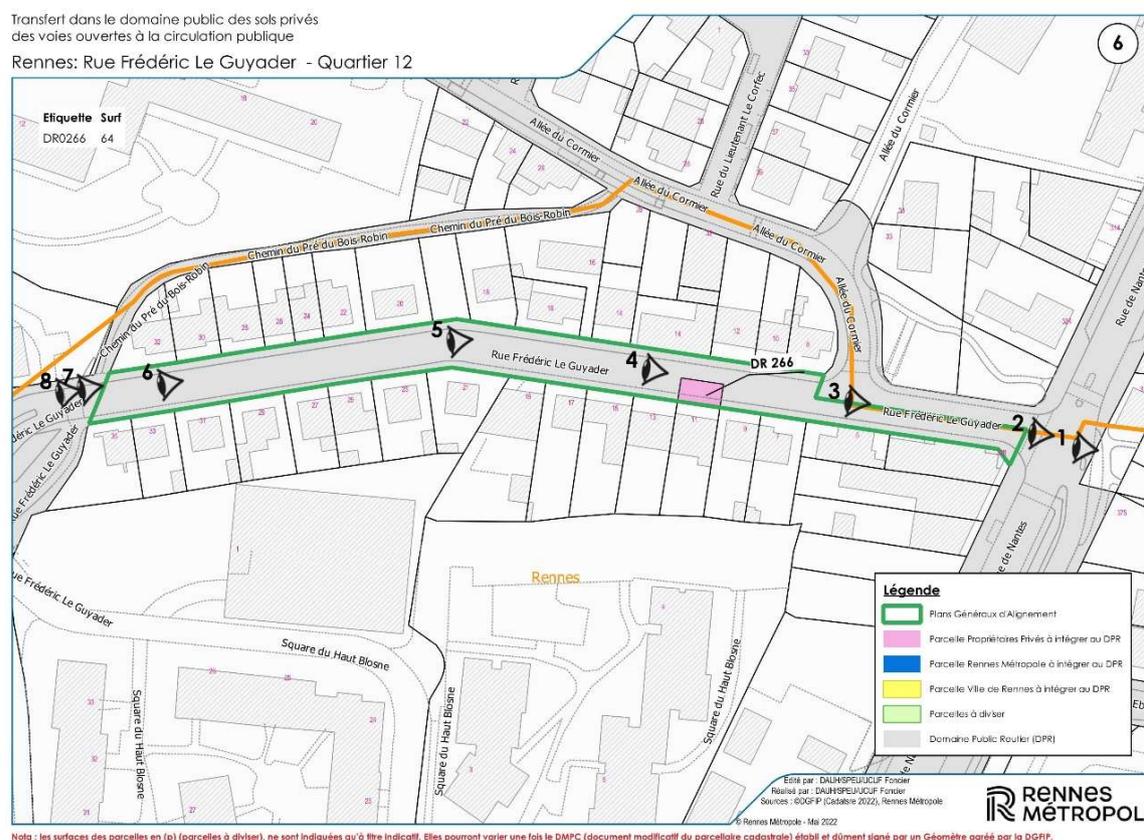
La rue Frédéric Le Guyader est une ancienne voie privée qui prend son origine rue de Nantes. Elle a été créée pour la desserte de 2 lotissements d'habitation, le lotissement Gaudin en 1942 et le lotissement Gauvin et Louis en 1958.

Tous les réseaux de distribution d'eau potable, d'électricité, de gaz et d'éclairage public sont présents dans la rue, la chaussée et les trottoirs sont enrobés.

Par arrêté préfectoral du 3 mars 1976, le classement d'office de la rue Frédéric Le Guyader dans la voirie communale est déclaré d'utilité publique. En conséquence, les demi-sols de voie ont fait l'objet de divisions parcellaires afin d'être transférés dans le domaine public routier.

Une seule parcelle n'a pas fait l'objet de ce transfert, empêchant le classement de la totalité de la voie dans le domaine public routier, malgré les travaux réalisés et l'ouverture à la circulation publique.

Il s'agit de la parcelle DR 29 pour une contenance de 66 m<sup>2</sup>.



Au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la rue Frédéric Le Guyader est située en zone UE2c : zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat : pavillons, maisons de ville, maisons groupées ou isolées.

La rue est ouverte à la circulation publique, son entretien ainsi que tous les travaux de rénovation et d'entretien de chaussées, de trottoirs ou de création et maintenance des réseaux sont assurés par la collectivité.

En application de l'article L 318-3, cette parcelle privée faisant partie du sol de voie de la rue Frédéric Le Guyader peut être transférée dans le domaine public de la ville de Rennes.

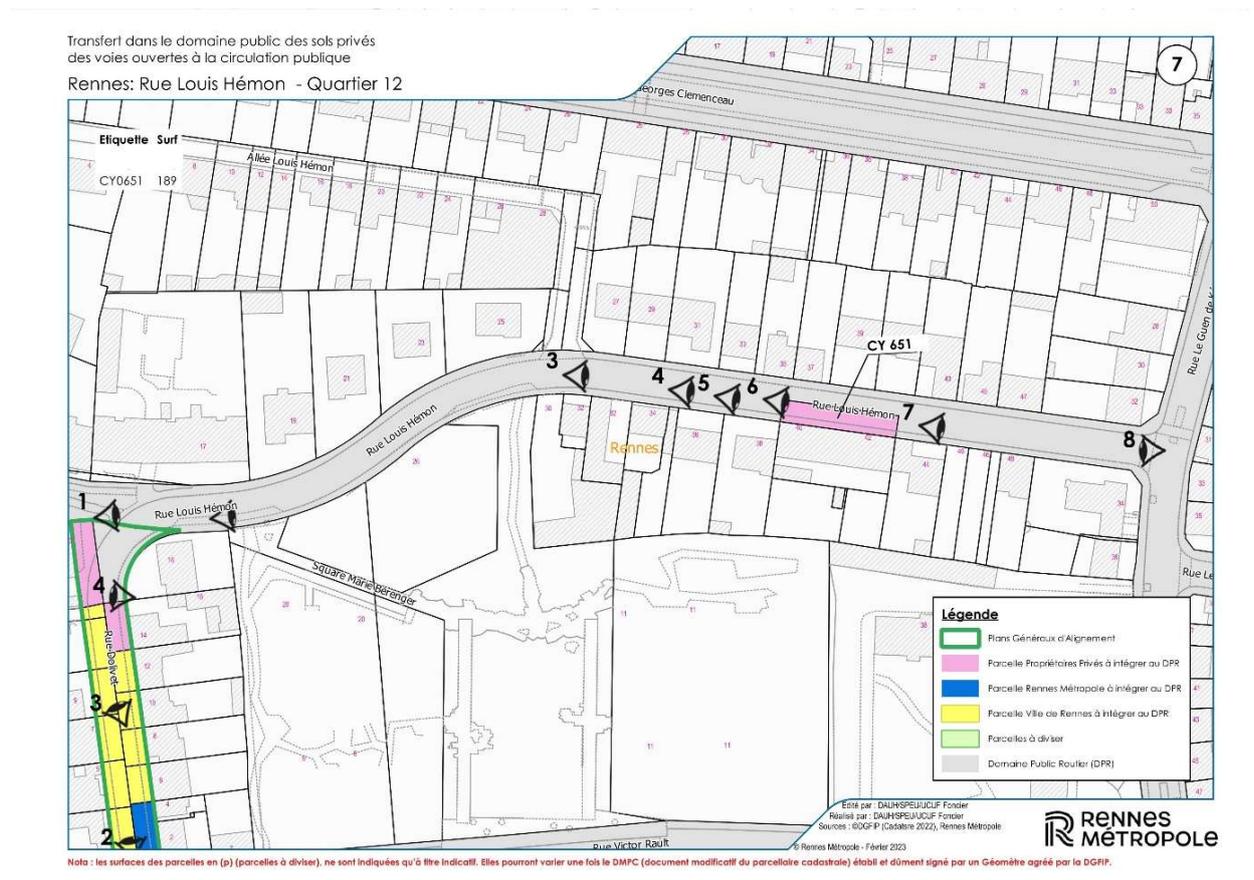
#### 1.4.2.7 Rue Louis Hémon – Quartier 12 Bréquigny.

La rue Louis Hémon relie la rue Dolivet à la rue Le Guen de Kérangal. C'est une ancienne impasse qui desservait un lotissement de 22 lots créé dans les années 1950.

Les propriétés initiales comprenaient le sol de la voie jusqu'à son axe, elles ont été redécoupées et cadastrées pour transférer les sols de voie dans le domaine public routier. Pour des raisons diverses, une seule parcelle n'a pu être intégrée au domaine public.

Il s'agit de la parcelle CY 651 située devant la parcelle CY 447 supportant la copropriété 40-42 rue Louis Hémon. La copropriété est représentée par le syndic FONCIA ARMOR.

Parcelle à transférer : CY 651 pour une contenance de 187 m<sup>2</sup>.



Au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la rue Louis Hémon est située dans les zonages UB1a, UE1a et UC1(d). Plus particulièrement, la parcelle à rétrocéder est située en zone UE1a.

Les différents zonages ont tous pour vocation des secteurs d'habitat plus ou moins dense, avec éventuellement des commerces, bureaux et services.

La parcelle CY 651 comprend une partie de chaussée et les trottoirs devant la copropriété sise au 40-42 rue Louis Hémon.

La rue est ouverte à la circulation publique, son entretien ainsi que tous les travaux de rénovation de chaussées, de trottoirs ou de maintenance des réseaux sont assurés par la collectivité.

En application de l'article L 318-3, cette parcelle privée faisant partie du sol de voie de la rue Frédéric Le Guyader peut être transférée dans le domaine public de la ville de Rennes.

#### 1.4.2.8 Rue Robin Fouquet – Quartier 12 Bréquigny.

La rue Robin Fouquet était une des voies de desserte du lotissement de la Chesnaye créé en 1937. C'était un grand lotissement composé de 141 lots et desservi par les rues Louise de Bettignies, Pierre Lefevre, Guynemer, Victor Rault, Robin-Fouquet et le boulevard Albert-Ier à Rennes.

La partie ouest de la rue Robin Fouquet entre la rue Louise de Bettignies et la rue de Nantes correspond à une ancienne impasse privée, la chaussée y était simplement empierrée et les réseaux très sommaires. Elle a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique puis d'un plan d'alignement dans le but d'être incorporée dans le domaine public et ainsi permettre la réalisation de travaux de viabilité, financés en partie par les propriétaires.

Les travaux de viabilisation et d'assainissement considérés urgents pour assurer la salubrité publique ont été engagés par la ville de Rennes dès la signature des promesses de vente sans attendre les actes de rétrocessions des sols de voie. La collectivité a également réalisé les enrobés et caniveaux sur la chaussée. Pour diverses raisons, les procédures d'acquisition de certaines parcelles n'ont pas été menées à terme, malgré plusieurs relances et propositions de régularisation.

Ainsi, 4 parcelles comprenant du sol de voies sont encore propriétés privées et concernées par la procédure de transfert d'office dans le domaine public routier. Ces parcelles ont fait l'objet de demandes de transfert amiables :

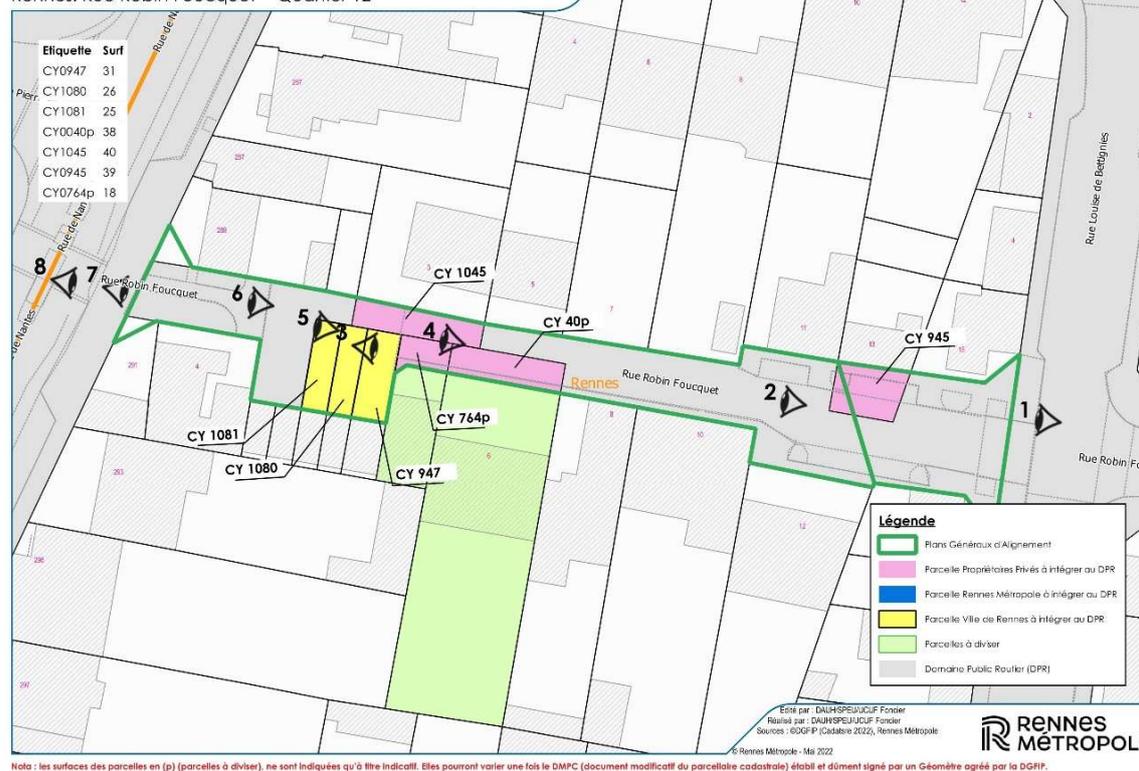
CY 40p pour une contenance de 37 m<sup>2</sup>,  
CY 945 pour une contenance de 39 m<sup>2</sup>,

CY 1045 pour une contenance de 40 m<sup>2</sup>,  
CY 764p pour une contenance de 17 m<sup>2</sup>.

Ces 4 parcelles privées sont des portions de la chaussée et des trottoirs ouvertes à la circulation publique, entretenues et gérées par la collectivité.

Transfert dans le domaine public des sols privés  
des voies ouvertes à la circulation publique

Rennes: Rue Robin Fouquet - Quartier 12



Au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la rue Robin Fouquet est située en zone UE1a : zone urbaine dont l'habitat est composé de pavillons, maisons de ville, maisons groupées ou isolées.

En application de l'article L 318-3, les parcelles privées faisant partie du sol de voie de la rue Robin Fouquet peuvent être transférées dans le domaine public de la ville de Rennes.

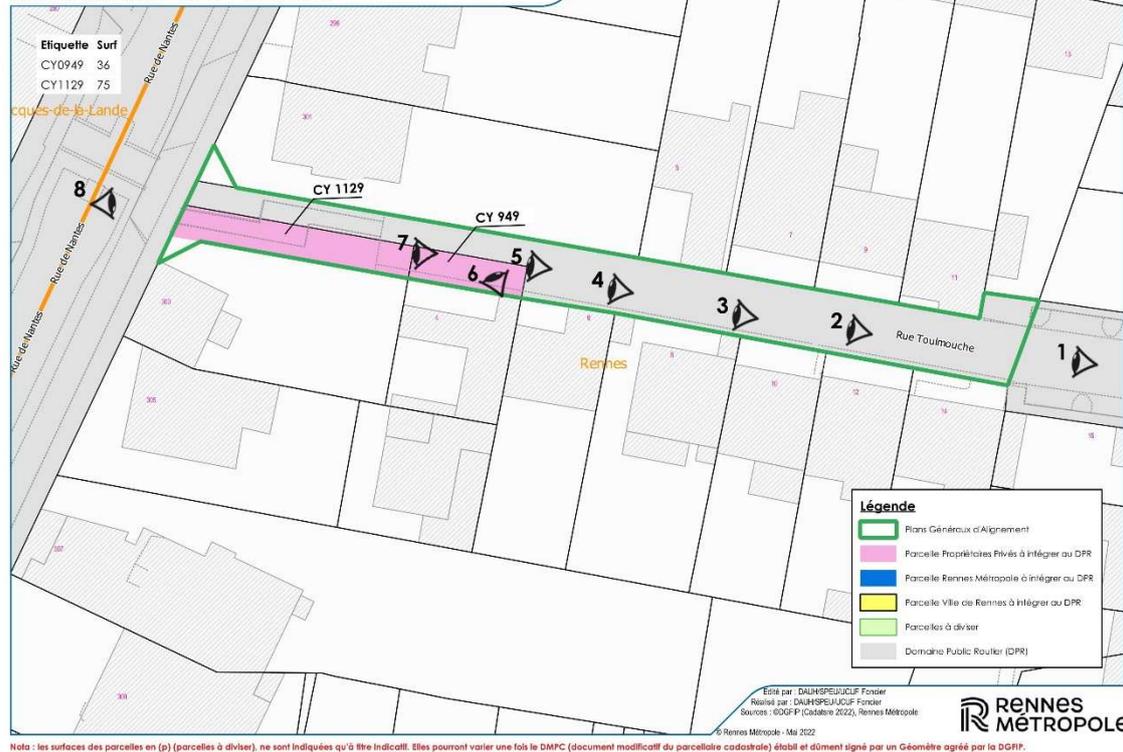
#### 1.4.2.8 Rue Toulmouche – Quartier 12 Bréquigny.

La rue Toulmouche est constituée dans sa partie ouest d'une ancienne impasse d'une largeur de 6 mètres, et à l'est d'une voie de 12 mètres de largeur qui desservait le lotissement de la Chenaye. L'ancienne impasse restée propriété privée était simplement empierrée et les réseaux partiellement construits.

L'arrêté Préfectoral du 14 novembre 1984 a déclaré d'utilité publique le projet de classement d'office dans la voirie communale de la rue Toulmouche. Ce classement comportant l'approbation du plan d'alignement devait permettre d'une part le transfert gratuit des sols de voie dans le domaine public et d'autre part le recouvrement d'une partie des dépenses engagées par la ville pour les travaux de construction des réseaux, de la voirie et des trottoirs.

La plupart des parcelles privées ont été transférée dans le domaine public sauf les parcelles CY 1129 pour une contenance de 73 m<sup>2</sup> et CY 949 pour une contenance de 36 m<sup>2</sup>.

Transfert dans le domaine public des sols privés  
des voies ouvertes à la circulation publique  
Rennes: Rue Toulmouche - Quartier 12



Au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la rue Toulmouche est située en zone UB1: elle correspond aux secteurs d'extension urbaine avec des collectifs et individuels denses, et éventuellement des commerces, bureaux et services. La rue est ouverte à la circulation publique, son entretien ainsi que tous les travaux d'entretien des chaussées, des trottoirs ou de maintenance des réseaux sont assurés par la collectivité. En application de l'article L 318-3, ces parcelles privées peuvent être transférées dans le domaine public de la ville de Rennes.

## 1.6 .Caractéristiques techniques des voies à transférer

Quartier 11		Le Blossne		CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES VOIES A TRANFERER						ANNEXE N° 5 :			
Quartier 12		Bréquigny		Etat des Réseaux						Equipements de la voie			Etat du revêtement (dernière date de réfection)
Quartier	NOM DES VOIES CONCERNEES	largeur d'emprise de la voie avec trottoirs(variable de...à ...)	longueur de la voie (en m) environ	Compléments sur l'aménagement de la voie	GAZ	ELEC	assainissement EU /EP	Eau potable	Eclairage public	nombre de candélabres	Signalisation verticale et horizontale	nature du revêtement	
11	Boulevard Pierre Le Moine (l'allée n'est pas desservie spécifiquement)	12,00m	37	avec pans coupés de 5,00m au débouché sur le bd Pierre Lemoine	PE diam 63 (1993)	réseau électrique pose torsadé BT	EU - Diam 300 - Bon état + EP -Béton diam 400 -prof 2,35m-collecteur public_1956	diam 80 & 150 de (1973)	en travaux /cable Bt souterrain	oui 12	oui	Enrobé	1993
12	Allée Jean Terrien	chaussée variable de 4,15,00m à 12,00m avec placette de retournement en fond d'impasse de 20m*20m environ	99		PE diam 63 (2008)	réseau BT pose souterrain	Unitaire - Béton diam 500 -prof 2,50m-collecteur public_1961	fonte ductile diam 80 (2008)	cable Bt souterrain	oui 5	oui	Enrobé + pavage	2008
12	Allée Simone Weil	12,00m	300	chaussée de 6,00m avec trottoirs de 2,00m	PE diam 63 (2006)	réseau BT pose souterrain	EU- Amiante-ciment-Diam 200 - prof 1,85m - Bon état 1961 + EP -Béton diam 400 -bon état-prof 1,18m-collecteur public_1953	fonte ductile diam 100 ( 2013)	cable Bt souterrain	oui 15	oui	Enrobé	2006
12	Rue Dolivet	12,00m	110	chaussée de 8,00m et trottoirs de 2,00m de part et d'autre	PE 40 (1996)	réseau BT aérien	Unitaire - Béton diam 400 -bon état-prof 2,34m-collecteur public_1975	fonte ductile diam 100 ( 2011)	cable Bt aérien	oui 4	oui	Enrobé	1996
12	Rue Frédéric Le Guyader	12,00m	253	3030 m² aménagés en 1974	Acier 114 (1977)	réseau BT aérien	Amiante ciment diam 200-prof 2,59 m-collecteur public_1975 + EP - Béton - Diam 300 - 1975	fonte ductile diam 80 ( 2000)	cable Bt aérien	oui 10	oui	Enrobé	1977
12	Rue Louis Hémon	12,00m	397	chaussée de 9,00m et trottoirs de 2,00m de part et d'autre - Débouché seulement piéton sur rue de Nantes	PE diam 40 (1996)	réseau BT aérien	Unitaire - Béton diam 400 -bon état-prof 2,48m-collecteur public_1956	fonte ductile diam 80 ( 1977)	cable Bt aérien/souterrain	oui 15	oui	Enrobé	1996
12	Rue Robin Foucquet	chaussée variable de 5,00m à 12,00m	91 (partie ouest concernée par le classement et où subsiste le plan d'alignement)	longueur totale de la rue Robin Foucquet 217 m	PE 63 (2007)	réseau électrique pose torsadé BT	Unitaire - Béton diam 400 -bon état-prof 2,35m-collecteur public_1956	fonte ductile diam 80 ( 1985)	cable Bt aérien	oui 5	oui	Enrobé	2007
12	Rue des Chalais	12,00m	123	chaussée de 8,00m et trottoirs de 2,00m de part et d'autre	Acier 42 (1978)	réseau BT aérien	EP- Béton - Diam 300 - prof 2,26m-1979 -EU -Amiante ciment diam 200-prof 1,57 m-collecteur public_1979	fonte ductile diam 100 ( 1958)	cable Bt aérien	oui 4	oui	Enrobé	1978
12	Rue Toulmouche	chaussée variable de 6,00m à 12,00m avec trottoirs de 1,00m	projet initial de classement de la partie ouest : 126,75 m	partie est déjà classée	PE diam 40 (2006)	réseau électrique pose torsadé BT	Unitaire - Béton diam 400 -bon état-prof 1,85m-collecteur public_1948 + Unitaire - Beton - diam 200 - Bon état - prof 1,39 - Collecteur public_1948	fonte ductile diam 80 ( 1985)	cable Bt aérien	oui 2	oui	partie enduite (2006) au départ de la rue de Nantes puis enrobé	2006

## 1.7 Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier a été réalisé par les services de Rennes Métropole. Il s'intitule :

### **TRANSFERT D'OFFICE**

**dans le domaine public métropolitain des sols privés des voies ouvertes à la circulation publique  
valant classement de celles-ci dans le domaine public routier**

Il comprend les pièces suivantes :

- ✓ Notice générale du Transfert d'Office.
- ✓ Notices explicatives par rue.
- ✓ Annexe 1 Atlas des plans de situation des rues et des parcelles concernées
- ✓ Annexe 2 Compétence de la Métropole
- ✓ Annexe 3 Décision de lancement de la procédure de transfert d'office
- ✓ Annexe 4 Arrêté du 27 mars 2023 fixant les modalités de l'enquête publique
- ✓ Annexe 5 Arrêtés d'Alignement approuvés
- ✓ Annexe 6 Relevés de propriétés par rue
- ✓ Annexe 7 Bordereaux parcellaires
- ✓ Annexe 8 Caractéristiques des voies à transférer
- ✓ Annexe 9 Planches Photos
- ✓ Annexe 10 Décisions antérieures de la collectivité publique
- ✓ Annexe 11 Courriers aux propriétaires
- ✓ Annexe 12 Liste des plans d'alignement en vigueur au PLUi
- ✓ Annexe 13 Dossiers de divisions parcellaires des sols de voie valant changement des limites de propriétés

Pièces complémentaires :

- ✓ Insertion 1er Avis 7 jours petites Affiches en date du 22 avril 2023
- ✓ Insertion 2ème Avis 7 jours petites Affiches en date du 20 mai 2023
- ✓ Insertion 1er Avis Ouest France en date du 22 avril 2023
- ✓ Insertion 2ème Avis Ouest France en date du 17 mai 2023
- ✓ Constat d'affichage

Le dossier est accompagné d'un registre d'enquête publique, assorti d'une fiche de comptabilisation des visites hors permanence.

## 2/ ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### 2.1 Désignation de la commissaire enquêtrice

Madame Annick Liverneaux, inscrite sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur d'Ille et Vilaine pour l'année 2023 a été désignée par arrêté métropolitain n 2023-394 en date du 27 mars 2023 pour diligenter cette enquête publique.

### 2.2 Prise de connaissance du dossier et visite des lieux.

Le 7 mars 2023.

La commissaire enquêtrice a été reçue par Madame Leroy-Vias, chargée de mission du service foncier de Rennes Métropole. Cette première réunion a permis la présentation du contexte dans lequel s'inscrit l'enquête publique, la situation actuelle présentant beaucoup d'inconvénients et de difficultés d'entretien des voiries. Chaque rue concernée par le projet de transfert des parcelles privées dans le domaine public a été localisée et a fait l'objet d'explications détaillées.

Les modalités de l'enquête publique, dates d'ouverture et de clôture, date des permanences et mesures de publicité ont été fixées ce jour.

Madame Leroy-Vias accompagnera la démarche pendant la durée de l'enquête publique pour en assurer le bon déroulement.

Les premières pièces du dossier d'enquête m'ont été remises ce jour.

La visite des rues concernées par ce projet de transfert de parcelles privées dans le domaine public a eu lieu le 9 mai 2023. Le boulevard Pierre Lemoine en travaux ce jour ne permettait pas d'y accéder. Une visite ultérieure aura lieu.

J'ai constaté que toutes les autres voies étaient ouvertes à la circulation publique et circulées librement.

#### Allée Jean Terrien





### Allée Simone Weill



Lors de ma visite sur le terrain, j'ai pu constater que la circulation des voitures et piétons est libre et aisée. Le bon état général des chaussées et trottoirs, les équipements d'éclairage public, les traversées piétonnes et les places de stationnement matérialisées attestent bien que les services techniques de la ville de Rennes assurent l'entretien de ces voies.

Rue des Chalais



Rue Dolivet



Rue Frédéric Le Guyader



Rue Louis Hémon



Rue Robin Fouquet



## Rue Toulmouche



J'ai également constaté que l'avis de l'enquête publique était présent sur un panneau temporaire posé dans chaque rue.

### 2.3 Publicité de l'enquête publique.

L'information relative à l'enquête publique été diffusée de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> parution de l'avis : Ouest France du 22 avril 2023.
- 2<sup>ème</sup> parution de l'avis : Ouest France du 17 mai 2023.
- 1<sup>er</sup> parution de l'avis : 7 jours Petites Affiches du 22 avril 2023.
- 2<sup>ème</sup> parution de l'avis : 7 jours Petites Affiches du 20 mai 2023.

L'avis d'enquête publique a été affiché aux endroits suivants :

- Hôtel de Rennes Métropole, Place de la communauté, 4 avenue Henri Fréville CS 93 111, 35031 Rennes cedex 2 ;
- Mairie de Rennes ;
- Mairie annexe Quartier 11 Le Blosne/ Francisco Ferrer/ Landry/ Poterie, 7 boulevard de Yougoslavie 35200 Rennes
- Mairie annexe Quartier 12 Bréquigny/ Sud Gare, 1 place de la communauté, CS 20723, 35031 Rennes cedex ;
- Panneau Boulevard Pierre Lemoine ;

- Panneau Allée Jean Terrien ;
- Panneau Allée Simone Weill ;
- Panneau Rue des Chalais ;
- Panneau Rue Dolivet ;
- Panneau Rue Frédéric Le Guyader ;
- Panneau Rue Louis Hémon ;
- Panneau Rue Robin Fouquet ;
- Panneau Rue Toulmouche ;

- Site internet de la ville de Rennes et de Rennes Métropole.

Un procès-verbal de constatation d’affichage de l’avis de l’enquête publique a été établi par le conseiller municipal délégué à madame le maire de Rennes le 5 juin 2023.

J’ai constaté l’affichage à plusieurs reprises, pendant toute la durée de l’enquête publique.

### **3/ DEROULEMENT DE L’ENQUÊTE PUBLIQUE**

A compter du lundi 15 mai 2023 à partir de 9h00 et jusqu’au vendredi 2 juin 2023 à 17h00, un exemplaire du dossier d’enquête accompagné d’un registre ont été tenus à la disposition du public pendant 19 jours consécutifs à l’Hôtel de Rennes Métropole, aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Les permanences de la commissaire enquêtrice ont été tenues au Point Info (Rez-de-chaussée) de l’Hôtel de Rennes Métropole, 4 Avenue Henri Fréville à Rennes :

- Le lundi 15 mai 2023 de 8h30 à 10h30
- Le mercredi 31 mai 2023 de 13h00 à 15h00
- Le vendredi 2 juin 2023 de 15h00 à 17h00

Pendant la durée de l’enquête publique, chacun a pu prendre connaissance du dossier et consigner ses observations à l’attention de la commissaire enquêtrice : soit sur le registre d’enquête publique, soit par courrier papier à l’attention de la commissaire enquêtrice, soit par courrier électronique à l’adresse suivante : [dauh-foncier@rennesmetropole.fr](mailto:dauh-foncier@rennesmetropole.fr).

1 ère permanence le lundi 15 mai 2023 de 8h30 à 10h30 :

V1 Rue Louis Hémon 4 résidents : Consultation du dossier d’enquête publique pour information. Echanges avec la commissaire enquêtrice.

V2 Allée Louis Hémon 1 résidente : Consultation du dossier d’enquête publique pour information. Echanges avec la commissaire enquêtrice : questionnement sur le devenir de l’allée Louis Hémon.

2ème permanence le mercredi 31 mai 2023 de 13h00 à 15h00 :

Aucune visite pendant cette permanence.

3ème permanence le vendredi 2 juin 2023 de 15h00 à 17h00:

V3 - Rue Louis Hémon : 1 personne propriétaire d’une parcelle en 2<sup>ème</sup> rideau.

*« Je suis propriétaire de la parcelle CY 713 située au 42 rue Louis Hémon à Rennes. Le transfert d’office de la parcelle CY 651, appartenant aux copropriétaires de l’immeuble sis sur la parcelle CY 447 risque*

*de poser une difficulté sans amélioration de l'existant. J'ai interpellé le syndic de l'immeuble sur la présence de conteneurs de poubelles sous le porche de l'immeuble. Les conteneurs pourraient être stockés sur la parcelle CY 651 car en l'état, ils gênent le passage des véhicules sur la servitude de passage.*

*Pour améliorer l'existant, il serait pertinent de placer des conteneurs enterrés sur la parcelle CY 651. »*

Courriers

Mail 1 : envoyé le 10 mai 2023 – Foncia Syndic de copropriété.

« Objet : AFFICHAGE RUE LOUIS HEMON

En qualité de syndic de l'immeuble situé au 17 Rue Louis Hémon, les copropriétaires demandent quel est le sens de l'affichage déposé par Rennes Métropole dans la rue, et quel est le projet. »

Réponse apportée par le service foncier de Rennes Métropole après validation du commissaire enquêteur :

Monsieur,

Le dossier concerne la rétrocession gratuite des sols de voies restés privés dans des voies ouvertes à la circulation publique, entretenues et gérées par la collectivité publique.

Cette situation est une anomalie qui empêche le transfert de toute la rue dans le domaine public routier, comme cela devrait être le cas pour toutes les voies de la Métropole.

La collectivité publique n'ayant pas le droit d'entretenir de sols privés, cette procédure de basculement permet de régulariser la situation.

Elle est sans aucun impact pour la copropriété car Rennes Métropole prend à sa charge les frais de rédaction d'acte et de transfert.

Dans la rue Louis Hémon c'est le numéro 40-42 dont le syndic est [xavier.rouault-de-la-vigne@foncia.com](mailto:xavier.rouault-de-la-vigne@foncia.com) qui est concerné par une bande de sol de voie située devant.

Vous pouvez consulter le dossier sur le site de Rennes Métropole grâce au lien suivant : <https://metropole.rennes.fr/les-procedures-participatives-obligatoires-en-cours>

Le dossier d'enquête publique a été téléchargé 9 fois depuis le site Internet et le dossier papier a été consulté 3 fois hors permanences.

### 3.1 Clôture de l'enquête publique

Le 2 juin 2023 à 17h00, j'ai constaté la fin de l'enquête publique et clos le registre.

A la clôture de l'enquête publique, j'ai comptabilisé :

- 3 visites au siège de l'enquête publique, pendant les permanences de la part de 6 personnes.
- 3 visites en dehors des permanences de la part de 3 personnes.

Ces visites ont donné lieu à :

- 1 déposition au registre d'enquête publique.

- 1 courrier électronique a été déposé sur la boîte mail du service foncier.
- Aucun courrier papier n'a été reçu au siège de l'enquête publique.
- Le dossier mis à disposition du public sur le site internet a été téléchargé 9 fois.

## 3.2 Analyse de la commissaire enquêtrice

### A l'issue de l'enquête publique :

Cette enquête publique concernant des parcelles privées réparties dans 9 rues de Rennes n'a pas suscité beaucoup de réactions de la part des propriétaires ou du public en général.

Toutes les visites pendant les permanences ainsi que les observations déposées concernaient uniquement la rue Louis Hémon.

Je note en premier lieu qu'il n'y a aucune opposition au projet de transfert d'office des sols de voies privées ouverte à la circulation publique dans le domaine public routier.

### Objets et requêtes issues des dépositions recueillies :

- Rue Louis Hémon : Devant la copropriété située au n° 40 et 42, la parcelle CY 651 est concernée par le projet de transfert d'office dans le domaine public routier de Rennes Métropole.

Monsieur Fouquault, propriétaire de la parcelle CY 713 située en arrière de la copropriété bénéficie d'un droit de passage sous le porche. Or les conteneurs de poubelles y sont stockés, gênant le passage des véhicules.

Monsieur Fouquault sollicite de la collectivité la construction de conteneurs poubelles enterrés sur la parcelle CY 651.

- Allée Louis Hémon : L'allée Louis Hémon qui prend son origine dans la rue Louis Hémon, est également constituée de parcelles privées appartenant aux propriétaires riverains.

Une de ces propriétaires, résidente de l'allée Louis Hémon, interroge la collectivité sur le devenir du sol de voie de l'allée.

### Analyse de la commissaire enquêtrice :

Les questions recueillies pendant l'enquête publique ne concernent pas directement le projet de transfert d'office des parcelles privées constitutives du sol de la voie dans le domaine public routier.

Néanmoins, je pense que la proposition de construction de conteneurs enterrés devant la copropriété située au n°40 et n°42 est intéressante et apporterait une amélioration dans la gestion des déchets pour les résidents de la copropriété et de la rue Louis Hémon.

Elle doit être examinée par les services de la ville de Rennes.

La question du devenir du sol de voie de l'allée Louis Hémon est légitime de la part d'une habitante riveraine et propriétaire d'une parcelle faisant partie du sol de la voie.

Elle souhaite savoir si cette procédure de transfert d'office sera étendue à l'Allée Louis Hémon. Je pense que la collectivité peut informer les riverains via la mairie de quartier.

Le 8 juin 2023, ce procès-verbal a été remis au maître d'ouvrage, Rennes Métropole - Service Foncier, en charge de ce dossier, auquel il appartient de répondre et d'apporter toutes précisions utiles à la commissaire enquêtrice.

### 3.3 Réponse de la commune

Le service foncier de Rennes Métropole en charge du dossier a répondu par courrier électronique le 13 juin 2023.

Rennes Métropole accuse réception du procès-verbal des observations recueillies pendant l'enquête publique de transfert des sols privés dans des voies ouvertes à la circulation publique, que vous nous avez transmis.

L'enquête s'est déroulée du 15 mai 2023 au 2 juin 2023.

Nous vous informons que le dossier d'enquête mis à disposition du public sur le site de Rennes Métropole a été téléchargé 9 fois durant l'enquête.

Par ailleurs la demande du riverain de la rue Louis Hémon relative à la création de conteneurs enterrés dans la rue Louis Hémon au niveau du numéro 42 sera transmise au Service de Gestion des Déchets Ménagers SVDM qui est compétent pour statuer sur la possibilité de cette création.

Par ailleurs ce riverain résidant à l'arrière de la copropriété sise au 40-42 rue Louis Hémon ne fait pas partie des copropriétaires du sol privé de la rue Louis Hémon (CY 651): il n'était pas concerné par cette enquête.

Floriane LE ROY-VIAS  
Chargée de mission  
Service Foncier  
Rennes Métropole & Ville de Rennes

Après examen des éléments du dossier, des contributions recueillies pendant l'enquête publique et de la réponse de la collectivité au procès-verbal, la commissaire enquêtrice exposera son analyse et donnera son avis sur le projet de transfert d'office des sols privés de voies ouvertes à la circulation publique dans la partie II Conclusions et Avis.

Le 20 juin 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annick Liverneaux', with a long horizontal stroke underneath.

La commissaire enquêtrice, Annick Liverneaux.

**Rennes Métropole – Ville de RENNES**  
**Transfert de sols de voies privées dans le domaine public**  
**Enquête Publique du 15 mai au 2 juin 2023**

**PARTIE II : CONCLUSIONS ET AVIS**

**1/ RAPPEL DU PROJET**

Il existe sur le territoire de la ville de Rennes de nombreuses voies dont certaines parcelles constituant leur assiette appartiennent aux riverains, elles sont ouvertes à la circulation publique et entretenues par la collectivité. En effet l'extension de l'urbanisation s'est étendue progressivement par des opérations immobilières successives de construction de lotissements ou de maisons groupées, éventuellement petits collectifs, dont le découpage du foncier n'a jamais été régularisé.

Les régularisations foncières à l'amiable engagées à plusieurs reprises ces dernières décennies par la collectivité n'ont jamais pu aboutir. Cette situation concerne environ 1 214 parcelles réparties sur 352 rues ouvertes à la circulation publique et entretenues par la collectivité.

Les mutations de l'urbanisation, ainsi que les nécessités d'entretien et de modernisation des voies et des réseaux ont amené la collectivité à prendre en charge tous les travaux de rénovation et de maintenance.

La situation juridique des parcelles constituant le sol de ces voies empêche le classement dans le domaine public routier et complique la gestion de leur entretien et de leur aménagement par les services techniques de la ville.

L'article L 318-3 du code de l'urbanisme précise que la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitation peut après enquête publique être transférée d'office dans le domaine public de la collectivité par délibération du conseil municipal.

Si un propriétaire fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'État dans le département, à la demande de la commune.

Cette procédure est engagée par secteur sur le territoire de la ville, en commençant par les quartiers 11 Le Blosne et 12 Bréquigny.

Les 47 parcelles faisant l'objet du projet de transfert d'office dans le domaine public sont situées dans 9 rues différentes pour une surface totale de 4505 m<sup>2</sup>.

**2/ CONCLUSIONS et AVIS sur le projet**

Cette enquête publique concernait le projet de transfert des parcelles privées constituant le sol de rues ouvertes à la circulation publique et entretenue par la collectivité, dans des quartiers d'habitat situés au sud de la ville.

Quartier 11- Boulevard Pierre Lemoine. Parcelles à transférer :

CT 518 pour une contenance de 37 m<sup>2</sup>,

CT 519 pour une contenance de 29 m<sup>2</sup>,

CT 520 pour une contenance de 11 m<sup>2</sup>.

Cette rue donne accès aux équipements sportifs de la Binquenais. J'ai pu constater que ces parcelles font partie de l'emprise de la rue et non privatisées. Celle-ci est ouverte à la circulation publique et manifestement entretenue. Les éléments du dossier montre que la ville de Rennes a engagé tous les moyens techniques et financiers nécessaires au maintien de la circulation, de la sécurité et de la salubrité publique.

Pendant l'enquête publique, aucune observation n'a été déposée concernant les parcelles constitutives du sol de la voie. Il n'y a eu aucune opposition du public.

Quartier 12- Allée Jean Terrien. Parcelles à transférer :

CX 248 pour une contenance de 1096 m.

Cette unique parcelle constitue toute l'emprise de la rue. Il s'agit d'une impasse aménagée avec placette de retournement et îlots de rétrécissement végétalisés. J'ai pu constater que la rue est ouverte à la circulation publique et qu'il n'y a aucun dispositif de privatisation. Elle est manifestement entretenue. Les éléments du dossier montre que la ville de Rennes a engagé tous les moyens techniques et financiers nécessaires au maintien de la circulation, de la sécurité et de la salubrité publique.

Pendant l'enquête publique, aucune observation n'a été déposée concernant cette parcelle constitutive du sol de la voie. Il n'y a eu aucune opposition du public.

Quartier 12- Allée Simone Weill. Parcelles à transférer :

MN 165 pour une contenance de 160 m<sup>2</sup>,

MN 166 pour une contenance de 80 m<sup>2</sup>,

MN 167 pour une contenance de 80 m<sup>2</sup>.

MN 168 pour une contenance de 110 m<sup>2</sup>,

MN 169 pour une contenance de 79 m<sup>2</sup>,

MN 171 pour une contenance de 80 m<sup>2</sup>.

MN 179 pour une contenance de 79 m<sup>2</sup>,

MN 180 pour une contenance de 79 m<sup>2</sup>,

MN 184 pour une contenance de 109 m<sup>2</sup>.

MN 185 pour une contenance de 109 m<sup>2</sup>,

MN 186 pour une contenance de 109 m<sup>2</sup>,

MN 187 pour une contenance de 80 m<sup>2</sup>.

MN 189 pour une contenance de 80 m<sup>2</sup>.

L'allée Simone Weill est une voie de desserte rectiligne d'un lotissement dont les maisons sont disposées de part et d'autre en vis-à-vis. Elle est ouverte à la circulation publique et manifestement entretenue.

Elle relie la rue Félix Eboué et la rue Ernest Psichari et contribue donc également à la bonne organisation de la circulation du quartier. J'ai pu constater que les parcelles privées supportent une partie des trottoirs et de la chaussée et qu'elles sont non privatisées.

Les éléments du dossier montre que la ville de Rennes a engagé tous les moyens techniques et financiers nécessaires au maintien de la circulation, de la sécurité et de la salubrité publique.

Pendant l'enquête publique, aucune observation n'a été déposée concernant les parcelles constitutives du sol de la voie. Il n'y a eu aucune opposition du public.

#### Quartier 12- Rue des Chalais. Parcelles à transférer :

CW 728 pour une contenance de 7 m<sup>2</sup>

La rue des chalais est une impasse avec une placette de retournement, elle dessert un ensemble de maisons implantées d'un seul côté de la voie. Elle est ouverte à la circulation publique et entretenue.

A la suite de découpages fonciers, une seule petite parcelle située au fond de l'impasse est propriété privée. Elle est le sol du trottoir devant une entrée charretière. Elle n'est pas close et ouverte à la circulation.

Pendant l'enquête publique, aucune observation n'a été déposée concernant cette parcelle constitutive du sol de la voie. Il n'y a eu aucune opposition du public.

#### Quartier 12- Rue Dolivet. Parcelles à transférer :

CY 740 pour une contenance de 142 m<sup>2</sup>,

CY 742 pour une contenance de 80m<sup>2</sup>,

CY 1083 pour une contenance de 61 m<sup>2</sup>,

CY 1084 pour une contenance de 58 m<sup>2</sup>.

La rue Dolivet est initialement une impasse qui desservait un lotissement à partir de la rue Victor Rault. Elle a ensuite été prolongée pour déboucher dans la rue Louis Hémon et ainsi permettre une meilleure desserte du quartier. Elle est ouverte à la circulation publique et manifestement entretenue.

J'ai pu constater que les parcelles privées supportent une partie des trottoirs et de la chaussée. Elles font partie de l'emprise de la rue et sont non privatisées.

Les éléments du dossier montre que la ville de Rennes a engagé tous les moyens techniques et financiers nécessaires au maintien de la circulation, de la sécurité et de la salubrité publique.

Pendant l'enquête publique, aucune observation n'a été déposée concernant les parcelles constitutives du sol de la voie. Il n'y a eu aucune opposition du public.

Quartier 12- Rue Frédéric Le Guyader. Parcelles à transférer :

DR 266 pour une contenance de 66 m.

La rue Frédéric Le Guyader est une ancienne voie privée créée pour desservir deux lotissements, elle prend son origine sur la rue de Nantes. A l'occasion de modifications du profil de chaussée, la mutation foncière de l'ensemble des parcelles constituant le sol de voie a été effectué et mené à terme à l'exception d'une seule parcelle.

Je constate que cette parcelle supporte le trottoir ainsi qu'une partie de la chaussée, qui manifestement ont été entretenus comme l'ensemble de la rue. La parcelle est non privatisée et ouverte à la circulation publique.

Pendant l'enquête publique, aucune observation n'a été déposée concernant cette parcelle constitutive du sol de la voie. Il n'y a eu aucune opposition du public.

Quartier 12- Rue Louis Hémon. Parcelles à transférer :

CY 651 pour une contenance de 187 m<sup>2</sup>.

La rue Louis Hémon était à l'origine une impasse créée pour desservir un lotissement. Elle a été ensuite été prolongée pour déboucher dans la rue Dolivet et ainsi participer à la desserte du quartier.

Elle est ouverte à la circulation publique et manifestement entretenue. J'ai pu constater que la parcelle privée située devant l'immeuble collectif est ouverte à la circulation publique et non privatisée. Les éléments du dossier montre que la ville de Rennes a engagé tous les moyens techniques et financiers nécessaires au maintien de la circulation, de la sécurité et de la salubrité publique.

Pendant l'enquête publique, une seule observation a été déposée par une personne non riveraine habitant derrière l'immeuble. Elle sollicite des services de la ville de Rennes la construction de conteneurs enterrés sur la parcelle CY 651. Cette demande ne concerne pas l'objet de l'enquête publique, néanmoins, elle a été transmise aux services techniques de la collectivité pour être examinée.

Aucune autre observation n'a été déposée concernant cette parcelle constitutive du sol de la voie. Il n'y a eu aucune opposition du public.

Quartier 12- Rue Robin Foucquet. Parcelles à transférer :

CY 40p pour une contenance de 37 m<sup>2</sup>,

CY 945 pour une contenance de 39 m<sup>2</sup>,

CY 1045 pour une contenance de 40 m<sup>2</sup>,

CY 764p pour une contenance de 17 m<sup>2</sup>.

La rue Robin Foucquet est une des anciennes voies de desserte d'un grand lotissement de 141 lots. C'était une impasse privée qui a été prolongée par un débouché piéton sur la rue de Nantes. La majeure partie des parcelles privées constituant le sol de la voie ont été transférée dans le domaine public, sauf pour les quatre parcelles ci-dessus. Elles sont situées devant des garages au niveau de la placette de retournement.

J'ai constaté que les parcelles ne présentent aucun signe de privatisation et que le stationnement et la circulation y est ouverte au public. L'ensemble de la rue est manifestement entretenue. Les éléments du dossier montre que la ville de Rennes a engagé tous les moyens techniques et financiers nécessaires au maintien de la circulation, de la sécurité et de la salubrité publique.

Pendant l'enquête publique, aucune observation n'a été déposée concernant ces parcelles constitutives du sol de la voie. Il n'y a eu aucune opposition du public.

Quartier 12- Rue Toulmouche. Parcelles à transférer :

CY 1129 pour une contenance de 73 m<sup>2</sup>.

CY 949 pour une contenance de 36 m<sup>2</sup>.

Comme la rue Robin Foucquet, la rue Toulmouche est une ancienne impasse de desserte d'un grand lotissement de 141 lots, également prolongée par un débouché piéton sur la rue de Nantes. La majeure partie des parcelles privées constituant le sol de la voie ont été transférées à l'exception de deux parcelles situées à l'entrée de la rue. Les parcelles privées font partie de l'emprise de la rue et sont non privatisées. Elles correspondent à du trottoir, du stationnement, de la chaussée et des ilots plantés.

J'ai pu constater que la circulation publique y est ouverte et qu'elle bénéficie du même entretien que le reste de la voie.

Les éléments du dossier montre que la ville de Rennes a engagé tous les moyens techniques et financiers nécessaires au maintien de la circulation, de la sécurité et de la salubrité publique.

Pendant l'enquête publique, aucune observation n'a été déposée concernant les parcelles constitutives du sol de la voie. Il n'y a eu aucune opposition du public.

A l'issue de cette enquête publique, et après avoir étudié tous les éléments du dossier, j'estime que le projet de transfert d'office dans le domaine public communal de toutes les parcelles ci-dessus constituant le sol de voies ouvertes à la circulation publique, gérées et entretenues par la collectivité est légitime.

**J'émet donc un avis favorable sur le projet de transfert d'office des parcelles privées constituant le sol de voies dénommées : boulevard Pierre Lemoine, allée Jean Terrien, allée Simone Weil, rue des Chalais, rue Dolivet, rue Frederic Le Guyader, rue Louis Hémon, rue Robin Foucquet et rue Toulmouche dans le domaine public routier de Rennes Métropole.**

Le 20 juin 2023, la commissaire enquêtrice,

Annick Liverneaux

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annick Liverneaux', with a long horizontal stroke underneath.

# PIECES ANNEXES



**MEDIALEX**  
Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : <b>CLAIRE ACHARD</b>	DESTINATAIRE : <b>RENNES METROPOLE SERVICE FONCIER BEATRICE GUILLEMOT</b>
Date et heure d'envoi : 12/04/2023 08:56:20	Votre référence :
Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)	Numéro d'ordre : <b>73254082</b>

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**ENQUETE PUBLIQUE 1ER AVIS**  
**Quartiers 11"Le Blossne" et 12 " Bréquigny"**  
**Transfert d'office des sols de voies privés dans l**  
**voies ouvertes à la circulation publique.**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :  
**QUEST-FRANCE** **ILLE ET VILAINE**

Le 22/04/2023



**MEDIALEX**  
Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : <b>CLAIRE ACHARD</b>	DESTINATAIRE : <b>RENNES METROPOLE SERVICE FONCIER BEATRICE GUILLEMOT</b>
Date et heure d'envoi : 12/04/2023 08:55:23	Votre référence :
Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)	Numéro d'ordre : <b>73254088</b>

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**ENQUETE PULIQUE 2EME AVIS**  
**Quartiers 11"Le Blossne" et 12 " Bréquigny"**  
**Transfert d'office des sols de voies privés dans l**  
**voies ouvertes à la circulation publique.**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :  
**QUEST-FRANCE** **ILLE ET VILAINE**

Le 17/05/2023

Rennes, le 7 avril 2023

Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales  
1 rue La Chalotais - BP 80338  
35103 RENNES CEDEX  
Tél. 02 99 79 39 09  
email : [annoncelegale@7jours.fr](mailto:annoncelegale@7jours.fr)

### PARUTION :

**Département : 35**

**Journal : 7 Jours**

**Date de parution : 22 avril 2023**

**APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE**

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.  
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

### **RENNES**

Quartiers 11 «Le Blosne»  
et 12 « Bréquigny»

#### **1ER AVIS**

Transfert d'office des sols de voies privés dans les voies ouvertes à la circulation publique.

Par arrêté n°2023-394 du 27 mars 2023, Rennes Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au transfert d'office des sols privés existants dans les voies suivantes :

Boulevard Pierre Lemoine :  
Allée Jean Terrien  
Allée Simone Weil  
Rue des Chalais  
Rue Dolivet  
Rue Frédéric Le Guyader  
Rue Louis Hémon  
Rue Robin Fouquet  
Rue Toulimouche

L'enquête publique se déroulera du 15 mai au 2 juin 2023 inclus.

Pendant cette enquête, toute personne intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rapportant du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes Métropole, Point Info (rez-de-chaussée), 4 Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes ;
- consigner ses observations sur le registre d'enquête ;
- ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, Rennes Métropole

- Service Foncier, 4 avenue Henri Fréville
- CS 93111 - 35031 Rennes Cedex ou par mail à l'adresse suivante [dauh-foncier@rennesmetropole.fr](mailto:dauh-foncier@rennesmetropole.fr) avec la mention suivante : « à l'attention de Mme la Commissaire Enquêtrice - Transfert d'office des sols privés dans les voies ouvertes à la circulation publique - Rennes - Quartiers 11 & 12».

Madame Annick Liverneaux, commissaire-enquêtrice, se tiendra à la disposition du public, le lundi 15 mai 2023 de 8h30 à 10h30, le mercredi 31 mai 2023 de 13h00 à 15h00, le vendredi 2 juin 2023 de 15h à 17h, au lieu d'enquête précité.

L237J03856

Rennes, le 7 avril 2023

Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales  
1 rue La Chalotais - BP 80338  
35103 RENNES CEDEX  
Tél. 02 99 79 39 09  
email : annoncelegale@7jours.fr

### PARUTION :

Département : 35

Journal : 7 Jours

Date de parution : 20 mai 2023

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.  
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

### **RENNES**

Quartiers 11 «Le Blossne»  
et 12 « Bréquigny»

2<sup>eme</sup> AVIS

Par arrêté n°2023-394 du 27 mars 2023, Rennes Métropole a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au transfert d'office des sols privés existants dans les voies suivantes :

Boulevard Pierre Lemoine :  
Allée Jean Terrien  
Allée Simone Weil  
Rue des Chalais  
Rue Dolivet  
Rue Frédéric Le Guyader  
Rue Louis Hémon  
Rue Robin Fouquet  
Rue Toulmouche

L'enquête publique se déroulera du 15 mai au 2 juin 2023 inclus.

Pendant cette enquête, toute personne intéressée pourra :

- venir consulter le dossier s'y rapportant du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h00 à l'Hôtel de Rennes Métropole, Point Info (rez-de-chaussée), 4 Avenue Henri Fréville - 35200 Rennes ;
- consigner ses observations sur le registre d'enquête ;

- ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, Rennes Métropole - Service Foncier, 4 avenue Henri Fréville - CS 93111 - 35031 Rennes Cedex ou par mail à l'adresse suivante [dauh-foncier@rennesmetropole.fr](mailto:dauh-foncier@rennesmetropole.fr) avec la mention suivante : « à l'attention de Mme la Commissaire Enquêtrice - Transfert d'office des sols privés dans les voies ouvertes à la circulation publique - Rennes - Quartiers 11 & 12».

Madame Annick Liverneaux, commissaire-enquêtrice, se tiendra à la disposition du public, le lundi 15 mai 2023 de 8h30 à 10h30, le mercredi 31 mai 2023 de 13h00 à 15h00, le vendredi 2 juin 2023 de 15h à 17h, au lieu d'enquête précité.

L237J03857

Constat d'Affichage.

VILLE DE RENNES

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

La maire de la commune de Rennes certifie avoir affiché

du 6 Avril au 3 Juin 2023 inclus, l'Arrêté et l'AVIS  
d'Enquête publique pour le transfert d'office  
dans le domaine public métropolitain des sols  
quittés de voies ouvertes à la circulation publique  
valant classement de celles-ci dans le  
domaine public routier

A Rennes, le 05 JUIN 2023

Cachet de la Mairie :



Le Conseiller Municipal Délégué

  
GUILLOTIN Daniel

Courrier envoyé aux propriétaires par lettre recommandée avec accusé de réception

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN ET HABITAT

SERVICE - FONCIER

Dossier suivi par : Floriane Le Roy-Vias

Téléphone : 02 99.86.65.92

E-mail : f.leroy-vias@rennesmetropole.fr

Notre référence : DAUH-SFON/FLV/ER/2023 04.040

Objet : Procédure de transfert d'office dans le domaine public  
Des sols privés dans des voies ouvertes à la circulation publique  
Ville de Rennes Quartiers 11 & 12

PJ : Plan de la rue Jean Terrien

LRAR : 2C 183 192 8373 1

Le 20 avril 2023

Monsieur,

De nombreuses voies de la Métropole, ouvertes à la circulation publique et entretenues par la collectivité, encore cadastrées partiellement, sont issues de voies privées qui desservait d'anciens lotissements. Environ 1214 parcelles réparties sur 352 voies appartiennent encore à des propriétaires riverains.

Cette situation manque de lisibilité pour les riverains, empêche le classement de ces voies dans le domaine public routier et complique la gestion des services de maintenance et d'aménagement de voirie.

L'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme permet de transférer d'office sans indemnité dans le domaine public de la collectivité les sols privés de voies ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations et dans des zones d'activités ou commerciales, après l'enquête publique réalisée conformément aux dispositions du Code des Relations entre le public et l'administration.

Rennes Métropole a décidé l'engagement de cette procédure pour faciliter la régularisation de la domanialité de ces voies, de manière sectorisée, en commençant par les quartiers 11 et 12 de Rennes par décision de Bureau N° B23.066 en date du 9 mars 2023.

Il s'agit de(s) parcelle(s) de sol de voie identifiée(s): CX 248 située(s) allée Jean Terrien.

J'ai l'honneur de vous notifier que, par arrêté du 9 mars 2023, Rennes Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert des sols de voie privés situés dans les quartiers 11 et 12 de la commune de Rennes. Elle sera ouverte du 15 mai au 02 juin 2023 à l'Hôtel de Rennes Métropole où le dossier d'enquête sera déposé. Il sera consultable pendant la durée de celle-ci aux heures habituelles d'ouverture au public de l'Hôtel de Rennes Métropole.

RENNES MÉTROPOLE  
Toute correspondance  
doit être adressée à  
**Madame la Présidente  
de Rennes Métropole**  
4 avenue Henri Fréville  
CS 93111  
35031 Rennes Cedex  
www.metropole.rennes.fr

.....

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via le formulaire de contact "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à Madame la Présidente - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Rennes Métropole - 4 avenue Henri Fréville - CS93111 - 35031 Rennes Cedex - Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

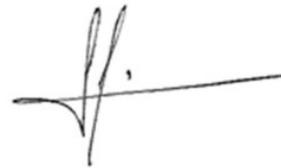
Des observations pourront être formulées pendant la durée de l'enquête : soit sur place, à l'Hôtel de Rennes Métropole, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou par courrier, adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur, transfert d'office des sols de voies privés, Hôtel de Rennes Métropole, 4 Avenue Henri Fréville, CS 93111,35031 Rennes Cedex.

Pour les parcelles dont seule une partie est destinée à être transférée dans le domaine public routier, le découpage est réalisé au droit de la clôture existante, afin de ne conserver que le sol de voie.

Madame Le Roy-Vias dont les coordonnées figurent en entête du courrier, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agr er, Madame, l'expression de ma consid ration distingu e.

LE VICE-PR SIDENT D L GU  A L'EAU,  
A L'ASSAINISSEMENT,   LA G MAPI,  
  LA BIODIVERSITE ET AU FONCIER



Pascal HERV 